

Au Conseil communal
de la Commune de Servion

Servion, le 10 juin 2026

Rapport de la Commission de gestion sur le préavis n° 07-2026 Rapport de gestion de l'année 2025

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui lui a été confié, la Commission de gestion, composée de Mme Corinne Mérat, Mme Philippa King Rojo et Monsieur Farhat Rais, a étudié le 07-2026 (rapport de gestion 2025) en date du 2 juin 2026 en vue de rapporter sur celui-ci et a rencontré la Municipalité le 4 juin 2026.

La Commission a passé en revue le rapport de gestion 2025 de la Commune de Servion.

Lors de sa réunion avec la Municipalité le 4 juin 2026 en présence de M. Jérôme Oberson, syndic, nous avons eu un échange constructif et de qualité.

Les questions posées sont listées ci-après, avec les réponses (en italique) qui nous ont été fournies et les éventuelles recommandations émises par la Commission.

Vision générale

Dans le préambule du préavis 07-2026 (page 2), la Municipalité souligne sa volonté de participer activement aux affaires régionales et de faire entendre la position de la Commune.

Si la mission de la Municipalité apparaît clairement — gérer la Commune au quotidien, diriger l'administration et mettre en œuvre les décisions du Conseil communal — sa vision à moyen et long terme ressort moins distinctement du Rapport de gestion 2025.

À l'instar de tout organe de direction, il serait souhaitable que la Municipalité expose davantage sa réflexion stratégique pour les cinq prochaines années (par exemple avec un programme de législature), notamment au regard des défis liés à l'évolution démographique, aux infrastructures, à la mobilité, aux finances publiques et aux changements climatiques.

La Commission a posé la question suivante : Quel est l'état futur souhaité par la Municipalité pour la Commune de Servion, notamment en ce qui concerne sa population, son développement territorial, sa mobilité, ses infrastructures et ses finances ?

Réponse de la Municipalité :

En tenant compte des nombreuses contraintes auxquelles la Commune fait face, la Municipalité souhaite maintenir et améliorer la qualité de vie des citoyens de la Commune (PECC, PACOM)

Recommandation de la Commission de gestion :

Dans les tous premiers mois de la législature, la Municipalité établit un programme contenant la vision, les axes stratégiques prioritaires, un plan d'action ainsi qu'un plan d'investissements. Ce plan doit servir de boussole et doit être communiqué à la population.

Questions

1. Etang du Parimbot

Lors de notre rencontre avec la Municipalité le 26 mai 2025, la Commission de gestion avait demandé un suivi du préavis 04-2023 concernant les suggestions faites par la commission ad-hoc.

La réponse de la Municipalité avait été la suivant :

La formation des employés sera réalisée en 2025.

Pouvez-vous confirmer que les employés de la voirie ont bien suivi une formation en 2025 ? Si oui, laquelle :

Réponses de la Municipalité :

Oui, en collaboration avec Natura (formation pratique Fauche)

2. Formation du personnel - page 8

La Commission suggère à la Municipalité de donner dans le rapport 2026 plus de détails quant aux formations suivies par la Municipalité et le personnel communal.

Question

Qui a suivi une formation et quelle formation ?

Réponses de la Municipalité :

- *Formations suivies par la Municipalité :
CyberSafe, PECC, ECA, Finances et PolCo, Forêts, Pilotage communal (UCV)*
- *Formations suivies par personnel de la voirie :
Formation STEP, Service hivernal, séminaire formation personnel de voirie,
formation sur le tri des déchets
Journée technique des chefs de voirie*
- *Formations suivies par le personnel administratif :
Séminaire en ligne : curatelles, contrôle des habitants (cobalt) – AVSM.
Formation SAN (afin de pouvoir avoir accès au numéro de caché de la plaque)*

Recommandation de la Commission de gestion :

La phrase « Tous les services ont suivi des cours en 2025 » ne permet pas de se rendre compte de quel genre de formation il s'agit.
Pour les prochains rapports, la Commission suggère à la Municipalité de fournir plus de détails quant aux formations suivies par le personnel.

3. Tourisme - page 11

En 2025, la Commune a adhéré à Moudon Tourisme. Si les objectifs de cet organisme consistent, notamment, à soutenir les acteurs touristiques, promouvoir les manifestations et coordonner certaines activités au sein des communes membres, il serait intéressant de connaître les objectifs spécifiques poursuivis par la Municipalité :

- a. Quelle stratégie touristique la Commune entend-elle développer ?
- b. Quels publics ou types de tourisme souhaite-t-elle privilégier ?
- c. Quelles réflexions ont conduit à cette adhésion ?

Réponses de la Municipalité

- a. *Promouvoir le tourisme pédestre, le cyclisme et les voies vertes.*
- b. *Tout type de tourisme touchant toute la population, des juniors aux seniors.*
- c. *Cette adhésion permettra plus de visibilité pour les acteurs de la commune ainsi que la promotion des manifestations communales.*

4. Archives communales - page 13

En page 13, il est écrit qu'il n'y avait rien de spécial à signaler concernant les archives communales, mais qu'une « réflexion était faite » sur l'archivage pour la législature en cours.

Pouvez-vous décrire à quoi a abouti cette réflexion ?

Réponses de la Municipalité

La Municipalité est consciente des limites des lieux. Une réflexion est en cours afin de déterminer comment l'archivage sera fait dans le futur : Mandat externe ou interne avec système électronique (GED).

GED = Gestion électronique des dossiers, et ce n'est pas un système d'archivage

5. Communication - page 13

La plateforme iNotis remplace désormais les communications « tout-ménage ». La Municipalité dispose-t-elle d'éléments permettant d'évaluer son taux de consultation et son efficacité auprès de l'ensemble de la population ? Un sondage auprès des utilisateurs est-il envisagé ?

Réponses de la Municipalité

Non, car iNotis est anonyme. Pour tout renseignement, la Municipalité conseille de se référer aux pages web sur le site de la Commune.

Recommandation de la Commission de gestion

Une évaluation de l'efficacité de la communication municipale serait utile.
Par ailleurs, étudier les possibilités d'améliorer le système de notifications des nouvelles annonces.

6. Forêts - page 17

Les volumes de bois coupés sont présentés en mètres cubes, tandis que les plantations sont exprimées en nombre d'arbres.

Savez-vous combien d'arbres ont été abattus durant l'année 2025 ?

Réponses de la Municipalité :

Il est quasi impossible de savoir combien d'arbres ont été abattus, seul le cubage est connu. Par contre, il y a eu plus d'arbres replantés qu'abattus.

7. Chapelle Saint-Maurice - page 21

Concernant les études relatives à l'assainissement de l'enveloppe extérieure et intérieure ainsi qu'au projet de valorisation patrimoniale :

- a. Quelles sont les raisons du retard constaté ?
- b. Quel est le calendrier actuellement envisagé ?

Réponses de la Municipalité

- a. *Le Canton souhaite que la Municipalité réalise des études complémentaires.*
- b. *Le calendrier dépend de la réactivité du Canton, il est cependant peu probable qu'un préavis soit présenté avant la fin 2026.*

8. Abris PC - page 22

- a. Que signifie concrètement l'affirmation selon laquelle les abris sont opérationnels en moins de deux jours ?
- b. Outre les trois points cités qui seront à la charge du fonds cantonal, quels sont alors les coûts à la charge de la Commune ?

Réponses de la Municipalité

- a. *Selon la législation suisse sur la protection civile, les abris communaux et privés doivent pouvoir être rendus opérationnels dans un délai de **cinq jours** lorsque les autorités ordonnent leur occupation. Après vérification avec les responsables de la voirie, les abris de la Commune de Servion peuvent être opérationnels en deux jours.*
- b. *fr. 23.50 par habitant par année (ORPC) – coût du personnel professionnel et environ fr. 4 800.00 par lit.*

13. Éclairage public - page 23

- a. Quel est le coût final du remplacement de l'éclairage public, inclus la formation du personnel, les contrôles périodiques et les corrections des défauts constatés ?
- b. Quelle est la durée d'amortissement prévue pour cet investissement ?

Réponses de la Municipalité :

- a. *Coût préavis 01-2022 : fr. 99 087.00 et préavis 05-2002 fr. 125 601.69, soit un total environ fr. 224 688.00
Les montants des deux préavis n'ont pas été dépassés.*
- b. *L'investissement a été amorti en une seule fois en 2025, et prélevé sur le fond de réserve.*

14. Déchets - page 28

Le papier et le carton représentent ensemble environ 10 % des déchets collectés.

- a. Quelle est la part respective du papier et du carton ?
- b. Est-ce qu'une évolution significative de la quantité de carton a été observée ces dernières années ?
- c. Quelles mesures d'information ont été mises en place afin d'améliorer le tri entre ces deux matériaux ?

Réponses de la Municipalité :

- a. *Environ 6 0% de papier et 40 % de carton (80 tonnes de papier, 45 tonnes de carton).*
- b. *En 2022, nous avons relevé 19 tonnes, et 66 tonnes en 2023. En 2024 et 2025 tonnage stable (43 tonnes et 45 tonnes)*
- c. *Des panneaux ont été placés près des bennes.*

15. STEP et eaux de ruissellement - page 29

Compte tenu de l'augmentation des épisodes pluvieux intenses et du déséquilibre saisonnier des précipitations relevé dans le rapport :

- a. Quelles mesures complémentaires, au-delà du remplacement des conduites, sont envisagées afin de limiter les risques d'érosion, de surcharge du réseau et de pollution ?
- b. En page 31, il est écrit : « La STEP ne respecte pas les exigences de l'OEaux ». Pouvez-vous développer ?
- c. Quelles mesures sont prévues pour empêcher une pollution aux alentours, y compris la partie en contre-bas qui est en dehors de la Commune ?
- d. Est-ce qu'il reste d'anciennes canalisations en unitaire (EUEP) ?

Réponse de la Municipalité :

- a. *Actualisation du PGEE (plan général d'évacuation des eaux est actuellement en phase de réalisation/révision).*

- b. *Dû à la trop grande présence d'eaux claires parasites qui transitent via les collecteurs d'eaux usées. cela concerne principalement l'ammonium. Des travaux ont déjà été entrepris en 2025 (préavis 06-2024) et ils seront complétés. Des travaux complémentaires sont actuellement à l'étude.*
- c. *La STEP est prévue pour récolter les eaux usées pour 3 000 habitants.*
- d. *Oui il reste seize villas (pour vingt habitants) raccordées individuellement (fosse septique).*

16. Bureau technique - page 32

Il y a eu dix autorisations d'abattage d'arbres en 2025. Avez-vous rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de la LPrPNP ?

Réponses de la Municipalité :

Le règlement n'était pas encore en vigueur, il a été nécessaire d'effectuer des abattages d'urgence pour raison de sécurité (orages des 4 et 23 octobre).

17. Biodiversité, énergie et climat - page 55

- a. En quoi la course des Anes contribue-t-elle aux objectifs du PECC ?
- b. Une promotion plus active du service communal de location de vaisselle réutilisable pour l'emploi des particuliers à titre privé est-elle envisagée ?
- c. Quelles actions ont été entreprises pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes et encourager la participation de la population ?

Réponses de la Municipalité :

- a. *La course des Anes s'inscrit dans le cadre de la fiche T4 du PECC, favoriser la participation de la population dans la Commune.*
- b. *Pas actuellement, mais l'idée est à l'étude.*
- c. *Une présentation a été faite sur le sujet lors de la fête de 2025 de « La Tête dans les Tilleuls ». Une autre sera faite lors de la séance d'information à la population du 8 juin 2026.*

18. Rapport ASCA – Page 57

Les résultats des études PET et ASCA seront-ils communiqués à la population et quelles sont les mesures d'accompagnement prévues afin d'encourager leur mise en œuvre ?

Réponses de la Municipalités :

Le rapport ASCA sera mis en ligne sur le site de la Commune, après le 8 juin 2026, date de la présentation à la population de Servion. A noter que le rapport PET est déjà publié sur le site.

Considérations finales

La Commission de gestion remercie M. J. Oberson pour les échanges constructifs, l'ouverture à la discussion et les réponses complètes apportées à nos questions. La commission félicite la Municipalité de la bonne gestion de l'administration de la Commune, ainsi que tout le personnel communal.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion recommande aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis 07-2026 et d'en approuver la gestion relative à l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Corinne Mérat (rapporteuse)



Philippa King Rojo



Farhat Rais

